



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

Délibération n°FL-12/04/23-2

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 16 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 04 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Elisabeth DUBOIS**

Etaient présents : Jean-Marc GOSSELIN, Colette DESZCZ, Elisabeth DUBOIS, Monika MAYEUX, Christine DELFOLIE, Martine BERTIAUX

Etaient représentés : André DEMARQUE donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Bernadette KWIATKOWSKI donne procuration à Martine BERTIAUX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Elisabeth DUBOIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Raymond ZINGRAFF, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0.00	13 745.11	0.00	19 944.46	0.00	33 689.57
Opérations de l'exercice	10 145.22	11 501.08	5 571.21	0.00	15 716.43	11 501.08
TOTAUX	10 145.22	25 246.19	5 571.21	19 944.46	15 716.43	45 190.65
Résultats de clôture	0.00	15 100.97	0.00	14 373.25	0.00	29 474.22
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	15 100.97	0.00	14 373.25	0.00	29 474.22
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	15 100.97	0.00	14 373.25	0.00	29 474.22

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 8 voix pour.

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Président,

La secrétaire de séance,



Signée le 14 avril 2023

Transmis en préfecture le 17 avril 2023

Publié sur le site le 18 avril 2023